



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le jeudi 4 avril 2024 à 9h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	09	
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	02	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »
M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »
Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »
Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française
M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94
Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Benny PHILIPPOT

DELIBERATION N°6
BUDGET ANNEXE DES RESIDENCES AUTONOMIE –
REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes chers Collègues,

Afin d'améliorer la lisibilité du budget 2024, je vous propose de reprendre dès maintenant les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe des résidences autonomie.

Pour ce faire, Madame la Comptable Publique, Responsable du Service de Gestion Comptable de Vincennes, a certifié la situation financière du budget annexe des résidences autonomie à la clôture de l'exercice 2023.

Les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat estimé de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	0,00 €
Section d'investissement	
Résultat estimé de l'exercice	15 668,07 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	20 154,41 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	35 822,48 €

Il n'y a pas de restes à réaliser, ni en investissement, ni en fonctionnement.

Je vous propose donc de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2023 du budget annexe des résidences autonomie dans le budget 2024.

Principaux textes	<ul style="list-style-type: none"> • Nomenclature comptable M.22 • Articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT
Document de référence	<ul style="list-style-type: none"> • attestation de clôture de l'exercice 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Article unique : Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2023 du budget annexe des résidences autonomie dans le budget annexe des résidences autonomie de l'exercice 2024, et ce, de la manière suivante :

Résultats de l'exercice 2023 :

- section de fonctionnement : 0,00 €
- section d'investissement : 35 822,48 €

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS



Mme Benny PHILIPPOT
Secrétaire de séance



Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
publié le : 09 AVR. 2024 Fait à Joinville-le-Pont le
télétransmis au contrôle de
légalité le : 09 AVR. 2024